Image not found or type unknown

Regroupement familial visite d'un agent de L'OFFI

Par **just2know**, le **11/07/2016** à **21:57**

Bonjour,
Mon epouse va recevoir pour la deuxième fois la visite d'un agent de L'OFFI. j'aimerai savoir qu'est ce que ça sous entend. Après la première visite le 27 avril 2015. merci d'avance

Par **morobar**, le **12/07/2016** à **07:28**

Bjr,
Cela sous-entend qu'un contrôleur va vérifier l'accomplissement du contrat d'intégration que votre épouse a signé.

Par **just2know**, le **12/07/2016** à **10:26**

Bonjour. Je tiens à préciser que le premier agent qui est venu pour la visite avait été vulgaire avec ma femme et n'a pas pris en compte certaines informations. donc elle a fait une lettre à l'offi pour leur expliquer cela. Et qu'est ce que le contrat d'intégration? parce que le deuxième agent de l'offi n'a demandé les même documents que le premier, juste les justificatifs des ressources.

Par **morobar**, le **12/07/2016** à **18:38**

Bonjour,
Lorsque vous déposez un dossier en vue d'un regroupement familial, vous passez un petit test OFFI.
Puis vous signez une convention OFFI portant sur les efforts de francisation (maitrise de la langue, de la culture, de l'organisation civile...).
Pas d'effort===> rupture du contrat.

Par **just2know**, le **18/08/2016** à **18:06**

Bonjour
cela fait plus de 3 mois que mon dossier de regroupement familial a été transféré au consulat de France en côte d'ivoire. mon épouse est passée à la préfecture de Créteil et on lui dit que si j'ai été convoqué au consulat c'est que mon dossier a été validé par le préfet donc de vérifier avec l'ofii et l'ambassade. chose qu'elle fera en partant à l'ofii ou elle rencontre un agent qui lui dira que le dossier est encore à l'ofii et que ça ne soit pas possible que l'ofii ait pu envoyé ça au consulat de France en côte d'ivoire. alors qu'on a tout les documents qui prouvent le contraire. aussi faudrait ajouter que la convocation au consulat est venu après la première visite. et la deuxième visite à été faite il y a plus 1 mois et demi maintenant. que faire merci de nous aider

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés